



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°34

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Benoit François, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Signature de la convention entre la CCI Artois et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Président rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois (CCI) soutient les porteurs de projets dans toutes les phases de la vie de l'entreprise, de la création à la transmission, en accompagnant les entreprises sur des sujets tels que le développement économique, l'innovation, la transition numérique et écologique.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) et la CCI Artois ont convenu de collaborer pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire. Cette convention a pour but de formaliser et d'encadrer cette collaboration, en définissant les modalités de leur partenariat technique et financier.

La présente convention vise à définir les conditions de partenariat entre la CCI Artois et la CCCA pour soutenir et développer le commerce et l'industrie sur le territoire. Les objectifs prioritaires incluent :

- Le maintien et le développement de l'attractivité commerciale,
- Le soutien aux centres-villes et à la répartition des commerces en milieu rural,
- La réduction du taux de vacance commerciale,
- L'accompagnement des commerçants en difficulté et leur développement,
- L'accompagnement à la transition numérique et écologique des commerces et industries.

Les actions seront mises en œuvre à travers des ateliers thématiques, des événements de sensibilisation et des actions spécifiques de soutien à l'industrie. Il y aura également la mise en place des comités de pilotage :

LA CCI Artois s'engage à:

- rencontrer les commerçants et entreprises pour effectuer un diagnostic de leurs besoins, à travers des entretiens individuels.
- proposer des actions d'accompagnement personnalisées, en particulier sur les enjeux de transition numérique, écologique et de gestion des ressources humaines.

- soutenir les initiatives locales, telles que les projets de boutiques à l'essai et le développement de commerces multiservices.

La CCCA s'engage à relayer l'offre de services de la CCI Artois auprès des entreprises du territoire et à verser une subvention de 10 000 euros nets pour financer la mise en œuvre des actions de la convention. Le paiement de cette subvention interviendra en octobre de chaque année, par virement bancaire, dans un délai d'un mois après l'appel de fonds.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat avec la CCI Artois, telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /03 /2025 et publication ou notification du 11 /03/2025

